

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/08/2018

L'an deux mille dix-huit le trente août à 18 h 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 22 août 2018.

**Etaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques – Mme BRICE Elodie – M. PIQUET Daniel – M. TURBOT Pascal - Mme DUFOUR Patricia – M. DECAIX Ghislain – M. BREGNARD Benoît - M. WACSIN Christian – M. BOIDIN François - M. ROBERT David - M. VERQUERE Gérard –

**Etaient absents représentés :**

M. WESSE Francis qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques,

Mme RENAULT Corinne qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel

Mme MALAS Catherine qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian

**Etaient absents :** M. BRUN Gilles, Mme BARON Virginie, Mme SYNAVE Patricia, GOOSSENS Sylvie et M. BRASSEUR Laurent

Monsieur WACSIN Christian est élu secrétaire.

### **Objet : Achat parcelle C 398**

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Ste PASEGO proposant à la vente la parcelle C 398 d'une superficie de 1370 m<sup>2</sup> au 1625 Rue Saint-Antoine pour un montant de 50.000.00 €. Sur cette parcelle est édifié un hangar agricole ainsi qu'un chalet d'habitation. Cette parcelle jouxte le golf et l'association gestionnaire du golf souhaite y construire un club house indispensable à la bonne marche de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide l'achat de la parcelle C 398 pour un montant de 50 000.00 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités en vue de l'acquisition de cette parcelle,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes de vente à recevoir par Maître VERCHAIN, Notaire à Audruicq et tous les actes s'y rapportant
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour ordonner le paiement du prix de vente et de ses frais
- Charge Monsieur le Maire à faire établir et l'autorise à signer un bail emphytéotique de 30 années avec l'Association CAP ENERGIE moyennant un loyer mensuel de 200 € pour la location de cette parcelle ainsi que des bâtiments érigés sur celle-ci.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Subventions 2018**

La séance ouverte, Monsieur le Président propose ainsi qu'il suit le montant de la subvention à allouer au titre de l'année 2018 pour l'association :

« Union Nationale des Combattants » : 150.00€

Et le montant de la subvention exceptionnelle pour l'association

«Les gazelles de Rumingham » (majorettes) : 150.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette participation

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Vente tondeuse**

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un prix pour la vente de la tondeuse KUBOTA 2100 aujourd'hui hors d'usage et remplacée en 2016 par une tondeuse plus performante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer à la vente cette tondeuse au prix de 500 €, si celle-ci n'était pas vendue de la ferraille.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Convention Bibliothèque**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de la convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale du Pas de Calais.

Il demande l'autorisation de signer celle-ci pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Accord de perception de la subvention pour l'Accompagnement des partenaires pour la Maintenance des RD en Milieu Urbain**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'Accompagnement des partenaires pour la Maintenance des RD en Milieu Urbain, le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention au taux de 50% sur une base subventionnable de 116 708.79 € HT plafonné à 80 000.00€ soit un montant maximum de 40 000.00 € de subvention pour les travaux d'aménagement de voirie et gestion des eaux pluviales sur la RD 217 route d'Audruicq du PR 19+700 au PR 20+800. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'octroi de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette participation

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : 209 Grand Chemin de l'Eglise :**

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour la transformation du 209 Grand Chemin de l'Eglise, anciennement occupé par le syndicat des eaux, en logement d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à faire faire les travaux de transformation des bureaux en logement d'habitation par les diverses entreprises nécessaires
- à déclarer ce changement auprès du centre des impôts
- à louer ce logement après travaux

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Parking Petit Chemin de l'Eglise :**

Monsieur le Maire émet quelques doutes sur l'efficacité d'un parking filtrant à base de caillebotis remplis de graviers à cet endroit compte tenu de la surface d'environ 80m<sup>2</sup> et le risque de submersion de boues lors de forts orages à cet endroit.

Il attire l'attention sur le coût élevé et le risque de dégradation par des poids lourds. Néanmoins et pour tenir compte de la demande des conseillers municipaux, une consultation sera lancée auprès des entreprises de BTP dès le début septembre et le conseil décidera au vu des devis et du choix majoritaire lors d'un prochain conseil.

#### **Plan communal de sauvegarde :**

Il est présenté aux conseillers et fera l'objet d'une distribution auprès de chaque foyer avec le prochain bulletin municipal.

#### **Sécurité Routière :**

Monsieur le Maire prévoit la mise en place d'un stop au carrefour de la rue Basse du marais et la rue du Centre, le stop serait pour la rue Basse du Marais, en effet la vitesse excessive de certains automobilistes rend le franchissement de celui-ci dangereux en venant de la rue du Centre. Il s'inquiète également du comportement de

certaines automobilistes qui se défoulent sur les routes de notre commune et a demandé aux services de la Gendarmerie d'effectuer plus de contrôle le week-end.

**Assainissement non collectif :**

Le refus systématique de contrôles et de mise aux normes des logements acquis et pour lequel l'obligation est inscrite dans l'acte de vente fait encourir aux acquéreurs des sanctions au titre de la police de l'eau. A ce titre, Monsieur le Maire a été contraint de transmettre un dossier contentieux au Procureur de la République.

**Budget :**

La situation financière au 30/08 est communiquée aux conseillers.

**Questions diverses :**

- Un conseiller demande la pose d'enrobé entre les deux portes du cimetière, le long de la haie en lieu et place des gravillons. Monsieur le Maire s'étonne qu'à cet endroit on veuille imperméabiliser le sol compte tenu du débat précédent pour le parking Petit Chemin de l'Eglise.
- Une remarque est faite sur les limitations de tonnage ( 3T5) . Monsieur le Maire signale que ces limitations ne sont pas nouvelles et qu'elles étaient déjà appliquées avant 2014.  
En tout état de cause, elle ne concerne pas les agriculteurs exploitant sur Ruminghem mais avant tout les poids lourds.
- Le Club des Aînés demande la possibilité d'utiliser un local à proximité de leurs activités.